



Transactions électroniques Terravis

Tarifs pour officiers publics

1. Champ d'application.....	2
2. Forfait de base	2
3. Frais de transaction.....	2
4. Facturation.....	3

En vigueur à partir du 01.01.2024



1. Champ d'application

Les présents Tarifs s'appliquent aux officiers publics, tels que définis à l'art. 28 de l'Ordonnance sur le registre foncier, dans le cadre des transactions électroniques Terravis (ci-après «eGVT»). Des tarifs séparés sont prévus pour les autres groupes d'utilisateurs.

L'utilisation du système de transactions électroniques Terravis est soumis à un forfait de base ainsi qu'à des frais de transaction.

Les tarifs appliqués aux solutions d'authentification, aux signatures numériques, au serveur de signature et aux autres prestations facultatives fournies par SIX font l'objet d'un règlement séparé.

2. Forfait de base

Le forfait de base «Transactions électroniques Terravis» est perçu en plus du forfait de base «Renseignements».

Désignation	Description	Forfait annuel
Forfait de base eGVT	Forfait	CHF 300.00

3. Frais de transaction

Les transactions réalisées par les participants sont facturées comme suit:

Description	Prix par transaction
Constitution de cédules hypothécaires de registre	CHF 5.00
Augmentation de cédules hypothécaires de registre	CHF 5.00
Changement de propriétaire	CHF 10.00
Déclaration de solde à la date du décès	CHF 5.00
Consentement créancier	CHF 5.00
Inscription générique au registre foncier	CHF 5.00
Inscription générique au registre du commerce	CHF 3.00

Les frais de transaction sont dus à l'office du registre foncier compétent à compter de la transmission de l'ordre. Les annulations et rejets de transactions n'exemptent pas de l'obligation de paiement. Si une transaction auparavant refusée ou rejetée est à nouveau saisie, celle-ci tient lieu de nouvelle transaction et est facturée séparément.



Pour les opérations «Changement de propriétaire» annulées par des officiers publics avant que l'ordre soit transmis à l'office du registre foncier, des frais transaction ne sont pas prélevés.

4. Facturation

Les services de SIX Terravis SA sont facturés chaque mois aux participants. La facture est libellée en CHF et s'entend hors TVA.

Le détail de la facture peut être consulté dans le journal d'audit («Audit-Log») dans le système Terravis.